

BURUNDI



Présence du HCR prévue en 2014

Nombre de bureaux	4
Effectifs totaux	127
Internationaux	17
Nationaux	99
Volontaires des Nations Unies	11

Aperçu

Environnement opérationnel

- Le Burundi est un État partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967. Le pays a également ratifié la Convention de 1969 de l'OUA et a signé, mais pas encore ratifié, la Convention de Kampala adoptée en 2009. Le Burundi n'a adhéré ni à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, ni à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le HCR poursuivra sa coopération avec le Gouvernement du Burundi afin d'encourager le pays à adhérer à ces deux conventions et à remédier au risque d'apatridie.
- Le Burundi continue à subir les effets de la situation sécuritaire dans la région. Celle-ci demeure tendue, en particulier en République démocratique du Congo (RDC), où les provinces du Kivu sont en proie à une forte instabilité. D'ici le début de l'année 2014, le Burundi devrait accueillir plus de 50 000 réfugiés, originaires pour

la plupart de la RDC, et abriter près de 80 000 déplacés internes.

- Au cours de l'exercice 2014-2015, le Gouvernement devrait continuer à offrir l'hospitalité et une protection aux réfugiés qui vivent au Burundi, tout en assurant leur accès à des services de base tels que la santé et l'éducation dans le cadre de son partenariat avec le HCR et d'autres organisations.
- La situation politique au cours de la période 2014-2015 sera marquée par les élections générales qui doivent se dérouler en juillet et en août 2015. Le Burundi connaît une croissance économique assez faible et souffre d'un taux d'inflation élevé. Le pays est classé 178e sur 187 dans le rapport du PNUD sur le développement humain en 2013.

Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2014, les principales populations relevant de la compétence du HCR au Burundi seront, selon ses prévisions : les réfugiés et les demandeurs d'asile, principalement originaires de la RDC ; les rapatriés burundais en provenance de République-Unie de Tanzanie (Tanzanie), de la RDC, d'Ouganda et d'autres pays, ainsi que les anciens réfugiés ayant regagné le Burundi en 2013 et qui auront encore besoin d'une aide à la réintégration ; les personnes d'origine omanaise risquant de devenir apatrides ; et les déplacés internes ayant besoin de solutions durables.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	50 000	50 000	60 000	60 000	72 000	72 000
	Rwanda	450	450	500	500	600	600
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	6 400	6 400	5 600	5 600	4 200	4 200
	Rwanda	200	200	100	100	50	50
Réfugiés rapatriés durant l'année	Burundi	6 000	6 000	6 000	6 000	2 000	2 000
Déplacés internes	Burundi	77 200	77 200	47 860	47 860	28 560	28 560
Apatrides	Apatrides	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Total		141 750	141 750	121 560	121 560	108 910	108 910

| Réponse |

Besoins et stratégies

Pour soutenir le Gouvernement, le HCR s'attachera, de concert avec ses partenaires, à offrir protection et assistance à quelque 50 450 réfugiés et 6 600 demandeurs d'asile (estimation) en 2014. L'Organisation continuera à fournir des services essentiels aux réfugiés accueillis dans les camps et à rechercher des solutions durables à leur situation prolongée. Le renforcement des moyens de subsistance sera au centre de la stratégie d'autonomisation des réfugiés. Le HCR prévoit également de soumettre des demandes de réinstallation pour 2 700 et 2 800 réfugiés respectivement en 2014 et 2015.

Les 6 000 réfugiés burundais qui devraient rentrer, principalement de Tanzanie, de la RDC et d'Ouganda, d'ici à la fin de l'année 2013 auront toujours besoin d'un suivi en matière de protection et

d'une assistance à la réintégration. Les activités visant à assurer la bonne réintégration de cette population, ainsi que celle des 33 000 Burundais rapatriés de Tanzanie suite à la fermeture du camp de Mtabila à la fin de l'année 2012, resteront donc prioritaires en 2014.

S'agissant de l'apatridie, le HCR continuera à prôner l'adhésion du Burundi aux deux conventions sur l'apatridie et aidera les autorités à trouver des solutions pour les individus d'origine omanaise qui vivent au Burundi et qui sont exposés à un risque d'apatridie.

En coopération avec d'autres institutions onusiennes, le Haut Commissariat aidera également le Gouvernement à rechercher une solution durable à la situation d'environ 77 200 déplacés internes burundais, tout en faisant campagne pour la ratification de la Convention de Kampala.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur),

à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Les exemples sélectionnés dans ce chapitre représentent des domaines hautement prioritaires pour l'opération et c'est la raison pour laquelle, dans la plupart des cas, ils ne montrent aucun écart. Cependant, les besoins liés à l'opération nécessitent globalement un soutien important afin de maintenir ou d'améliorer le statu quo en ce qui concerne les services essentiels et dans d'autres domaines non prioritaires.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Besoins de base et services essentiels			
État de santé de la population amélioré			
En 2014, le HCR prévoit d'offrir des soins de santé primaires, y compris une aide pour les personnes vivant avec le VIH et le sida, à plus de 50 000 réfugiés vivant dans des camps et des zones urbaines, tout en réduisant le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.			
Mesure dans laquelle les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à des soins de santé primaires	Réfugiés	100 %	5 %
Mesure dans laquelle la gestion intégrée des maladies infantiles est appliquée	Réfugiés	100 %	Aucun écart
Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus			
En 2014, tous les réfugiés vulnérables qui ne peuvent construire eux-mêmes leurs abris bénéficieront d'une aide à cet effet.			
Nombre d'abris d'urgence fournis	Réfugiés	1 200	Aucun écart
Nombre de personnes bénéficiant d'une aide relative aux abris	Réfugiés	6 000	Aucun écart
La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation			
En 2014, le HCR améliorera l'éducation des enfants, notamment en renforçant le suivi des cas d'abandon des études, en particulier chez les filles.			
Nombre d'enfants scolarisés dans le primaire	Réfugiés	4 500	Domaine prioritaire
Nombre d'enseignants qualifiés	Réfugiés	120	Domaine prioritaire
Approvisionnement en eau potable accru ou maintenu			
En 2014, le HCR veillera au respect des normes internationales en surveillant régulièrement la qualité de l'eau. La gestion de ce secteur par les réfugiés est l'un des objectifs de l'année 2014.			
Nombre de comités de gestion de l'eau mis sur pied	Réfugiés	8	Aucun écart
Nombre de personnes desservies par le réseau de distribution de l'eau	Réfugiés	38 000	Aucun écart

La population vit dans des conditions d'hygiène et d'assainissement satisfaisantes

En 2014, le HCR et ses partenaires dans le secteur de l'assainissement tâcheront, avec la participation des réfugiés, de développer au maximum les techniques de gestion durable des déchets, comme le brûlage des déchets en toute sécurité, l'assèchement rapide des zones marécageuses, le comblement des fosses de fortune et la désinfection des latrines. Ces méthodes seront destinées à protéger les réfugiés des risques associés aux mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement.

Nombre de personnes touchées par des campagnes de promotion de l'hygiène et de la salubrité de l'environnement	Réfugiés	38 000	Aucun écart
Nombres d'installations sanitaires/de latrines familiales construites	Réfugiés	1 200	Aucun écart

Processus de protection et documents adéquats

Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue

En 2014, la priorité absolue sera accordée à l'enregistrement de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ; les réfugiés et les demandeurs d'asile, enregistrés officiellement et recevant de ce fait leurs papiers d'identité dans les meilleurs délais, bénéficieront ainsi d'une meilleure protection et seront en particulier moins exposés au risque de refoulement.

Nombre de personnes enregistrées à titre individuel au moyen d'un jeu de données minimal	Réfugiés	42 000	Aucun écart
---	----------	--------	-------------

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Risque de violence sexuelle et sexiste réduit et qualité de la réponse améliorée

L'implication du HCR et de son partenaire Avocats sans Frontières (ASF) dans des affaires judiciaires en rapport avec des violences sexuelles et sexistes et des atteintes graves aux droits de l'homme améliorera la sécurité des femmes, des jeunes filles et des autres personnes vulnérables et aidera à réduire l'impunité.

Nombre d'incidents déclarés de violence sexuelle et sexiste pour lesquels les victimes reçoivent une aide juridique	Réfugiés	10	Domaine prioritaire
--	----------	----	---------------------

Solutions durables

Potentiel en matière de rapatriement librement consenti réalisé

En 2014, quelque 6 000 réfugiés burundais seront rapatriés dans la sécurité et la dignité. Leur réintégration sociale et économique sera facilitée par l'assistance du HCR et de ses partenaires, ainsi que par une coordination efficace entre le Gouvernement et les institutions onusiennes au titre du Plan-cadre pour l'aide au développement.

Nombre de formulaires de suivi remplis/analysés	Rapatriés	6 000	Aucun écart
Nombre de personnes qui bénéficient de services de transport assurant un rapatriement dans la sécurité et la dignité	Rapatriés	6 000	Aucun écart

Réintégration plus durable

Le HCR continuera à surveiller les conditions de réintégration des rapatriés. Les partenariats avec les organismes de développement onusiens seront renforcés afin d'assurer la prise en compte des rapatriés dans les programmes de développement.

Mesure dans laquelle le système de suivi de la réintégration est mis en place	Rapatriés	100 %	100 %
--	-----------	-------	-------

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Commission nationale des terres et autres biens, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Sécurité publique, Ministère de la Solidarité nationale, des Droits de la personne humaine et du Genre

ONG :

Africa Humanitarian Action, Avocats sans Frontières, Caritas – Burundi, Comité international de secours, Conseil pour l'Éducation et le Développement, Croix-Rouge burundaise, Fédération Handicap International, Ligue Iteka, Refugee Education Trust

Partenaires opérationnels

Autres :

FAO, HCDH, FIDA, FNUAP, OIM, OIT, OMS, ONU-Femmes, PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF

Coordination

Les principaux partenaires du HCR au Burundi seront, comme précédemment, le ministère de l'Intérieur pour les questions liées aux réfugiés et le ministère de la Solidarité nationale pour les affaires concernant les rapatriés. Le HCR travaille en étroite collaboration avec le PAM et l'UNICEF dans les camps de réfugiés.

Dans les régions où le HCR est opérationnel, des réunions de coordination seront organisées à l'échelon provincial. Les autorités provinciales, ainsi que les acteurs du développement, seront invités à contribuer à la création de moyens de subsistance pour les rapatriés.

Au titre du suivi de la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes, le HCR participe à l'intervention interorganisations des Nations Unies visant à mettre en œuvre cette décision au Burundi.

Informations financières

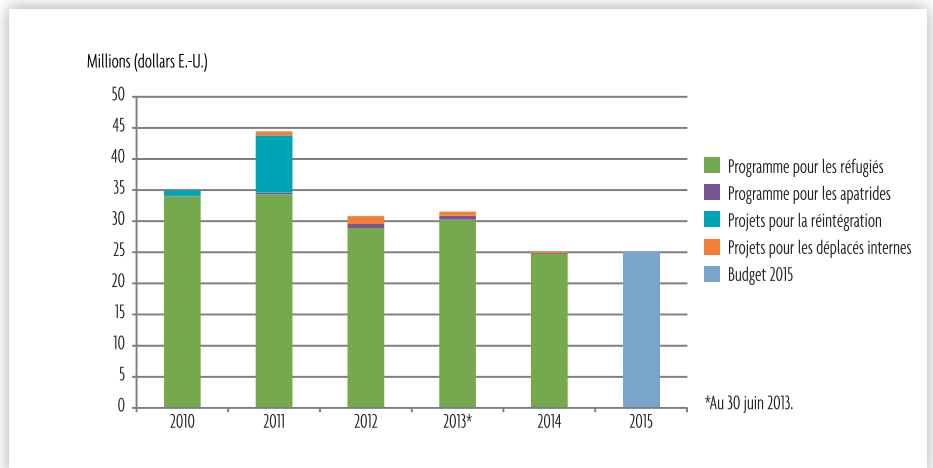
Ces dernières années, les ressources financières requises pour l'opération du HCR au Burundi ont été allouées à deux grands programmes : aide au retour et à la réintégration pour les rapatriés burundais, et protection et assistance pour les réfugiés, principalement originaires de RDC.

Le budget 2012 tenait compte des besoins résultant de la fermeture prévue du camp de Mtabila en Tanzanie, des mouvements de rapatriement librement consenti en direction et en provenance de la RDC et d'autres pays, ainsi que des besoins liés à la réintégration des rapatriés en général.

En 2013, année où un nouvel afflux de réfugiés congolais (RDC) a nécessité l'ouverture d'un quatrième camp, le budget est resté relativement stable : en légère progression, il a été fixé à 31,5 millions de dollars E.-U.

En 2014, les besoins financiers pour l'opération au Burundi sont fixés à 25,1 millions de dollars E.-U., un montant en baisse par rapport au budget révisé de 2013, ce qui s'explique par la conclusion de l'opération de rapatriement des réfugiés en provenance du camp de Mtabila en Tanzanie.

Budget pour le Burundi | 2010–2015



Budget 2014 pour le Burundi | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	30 242 242	619 345	682 325	31 543 912
Environnement de protection favorable				
Instruments régionaux et internationaux	0	0	110	110
Droit et politique générale	0	0	110	110
Institutions administratives et pratiques	0	67 754	110	67 864
Accès à l'assistance juridique et recours	87 686	0	0	87 686
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	151 529	0	0	151 529
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	0	19 746	19 746
Sous-total	239 215	67 754	20 076	327 045

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Processus de protection et documents adéquats				
Conditions d'accueil	1 330	0	0	1 330
Enregistrement et établissement de profils	149 016	0	10 428	159 444
Procédures de détermination du statut	299 608	0	0	299 608
Enregistrement et documents d'état civil	389 789	0	0	389 789
Sous-total	839 743	0	10 428	850 171
Sécurité face à la violence et à l'exploitation				
Protection contre la criminalité	211 529	0	0	211 529
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	965 128	0	0	965 128
Protection des enfants	1 012 869	0	0	1 012 869
Sous-total	2 189 526	0	0	2 189 526
Besoins de base et services essentiels				
Santé	2 162 217	0	0	2 162 217
Santé procréative et services liés au HIV	363 058	0	0	363 058
Nutrition	289 215	0	0	289 215
Sécurité alimentaire	375 372	0	0	375 372
Eau	825 372	0	0	825 372
Assainissement et hygiène	1 040 744	0	0	1 040 744
Abris et infrastructure	1 915 706	0	0	1 915 706
Articles ménagers de base	890 686	0	0	890 686
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	275 372	0	0	275 372
Éducation	1 904 058	0	0	1 904 058
Sous-total	10 041 802	0	0	10 041 802
Autonomisation et autogestion communautaires				
Mobilisation communautaire	171 529	0	0	171 529
Coexistence avec les communautés locales	209 686	0	0	209 686
Ressources naturelles et environnement commun	456 229	0	0	456 229
Autosuffisance et moyens d'existence	659 608	0	0	659 608
Sous-total	1 497 052	0	0	1 497 052
Solutions durables				
Stratégie de solutions globales	0	0	17 428	17 428
Retour volontaire	1 998 307	0	82 394	2 080 701
Réintégration	665 941	0	0	665 941
Intégration	97 686	0	17 428	115 114
Réinstallation	434 980	0	51 856	486 836
Sous-total	3 196 914	0	169 105	3 366 019
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats	0	0	110	110
Gestion et coordination des camps	475 765	0	0	475 765
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	136 851	0	0	136 851
Sous-total	612 615	0	110	612 725
Appui à la logistique et aux opérations				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	5 517 431	0	0	5 517 431
Gestion des opérations, coordination et appui	639 012	53 877	110	692 999
Sous-total	6 156 444	53 877	110	6 210 430
Total du budget 2014	24 773 311	121 631	199 829	25 094 771